Mémoire d’Ingénieur CNAM

# Objectif

Le sujet de mémoire correspond à une mission d'ingénieur dans l'entreprise. Il consiste à la réalisation de tout ou partie d'un projet, c'est-à-dire l'analyse d'un problème propre au contexte de l'entreprise, sa traduction en termes scientifiques, techniques ou d'organisation, le rassemblement d'une documentation appropriée, la définition d'une solution et de sa mise en œuvre. Le cas échéant, l'élève ingénieur devra préciser dans son mémoire le point atteint dans l'évolution de son projet, le programme de travail à poursuivre, les résultats escomptés.

# Délai

A titre indicatif, le travail effectif sur le sujet du mémoire correspond à une durée de 6 mois temps plein. La soutenance dépend des disponibilités des différents membres du jury.

# Choix du sujet

Le sujet du mémoire est arrêté par le Professeur du Cnam de Paris responsable de la spécialité ou de l'option, sur proposition du Professeur responsable de filière du Cnam Aquitaine. Préalablement, la définition du sujet du mémoire fait l'objet d'une rencontre et d'une discussion entre le Professeur responsable de filière du Cnam Aquitaine, l'élève ingénieur et le responsable hiérarchique de l'entreprise.

# Tutorat

Le suivi du mémoire est assuré par un tuteur pédagogique dont le profil et les compétences tiennent compte des caractéristiques du sujet. Sous la direction professeur responsable de filière du Cnam Aquitaine, le tuteur pédagogique veille à l'adéquation entre le contenu du mémoire et les exigences propres au diplôme d'ingénieur du Cnam. Un tuteur professionnel est désigné par l'entreprise au sein de l'équipe d'encadrement de l'élève ingénieur afin d'assurer le suivi de son mémoire, de servir de relais et d'interlocuteur au tuteur pédagogique lors de points d'avancement, de participer au jury de soutenance du mémoire d'ingénieur.

# Soutenance

Le mémoire, dans sa rédaction finale, est soumis à l'avis du responsable de filière du Cnam Aquitaine qui décide de sa transmission au Cnam de Paris qui est seul habilité à convoquer le jury de soutenance.

Le jury de soutenance du mémoire est composé :

* du tuteur pédagogique
* du tuteur professionnel de l'établissement d'accueil,
* du professeur responsable de filière du Cnam Aquitaine
* des enseignants intéressés par le sujet
* d'au moins une autre personnalité du monde économique ou de l'enseignement supérieur extérieure à l'établissement et dont la compétence se rapporte au sujet du mémoire

Le jury est présidé par le Professeur du Cnam de Paris responsable de la spécialité ou de l'option.

La soutenance du mémoire consiste en un exposé oral et en une discussion des résultats du travail du candidat qui doit mettre à la disposition du jury toutes pièces justificatives utiles. La valeur du travail, les résultats, la présentation du mémoire et la valeur de la soutenance font l'objet d'une note unique attribuée par le jury après délibération.

# Confidentialité

A la demande du directeur de l'établissement d'accueil au sein duquel la recherche a été faite, de l'auteur ou du président du jury, et sur décision de l'administrateur général, la soutenance du mémoire ou le mémoire lui-même peut avoir un caractère confidentiel.